

Objet : Convention d'intervention dans le cadre du projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » porté par la Maison Doisneau dans le cadre du programme « Entre les images » faisant intervenir en 2022 Mmes Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;

Vu l'arrêté n°A2021-662 en date du 15.12.2021 portant délégation de signature à Monsieur Michaël Houlette ; Directeur de la Maison de la Photographie Robert Doisneau et du Lavoir Numérique

Vu le projet de convention d'intervention dans le cadre du projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » porté par la Maison Doisneau dans le cadre du programme « Entre les images » faisant intervenir en 2022 Mmes Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti.

Considérant que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, à travers la Maison Doisneau mène une politique de diffusion et d'éducation à l'image, la Maison Doisneau coordonne en 2022 le projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » qui s'inscrit dans le dispositif d'éducation à l'image par et avec la photographie conçu et proposé par le Réseau Diagonal. : « Entre les images ». Mesdames Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti sont mandatées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin d'encadrer les différentes séances d'ateliers.

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la signature d'une convention concernant le projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » mené par Mesdames Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 2 950 € TTC sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry-sur-Seine

À *Beaumont*, le *13/10/22*
Pour le président, par délégation
Le Directeur de la Maison de la
Photographie Robert Doisneau et
du Lavoir Numérique,
Michaël HOULETTE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : *26/10/22*
Affiché / Publié le : *25/10/22*

